

ANNEXE B (suite)

Loi concernée	Abrogation ou modification
Loi sur le Conseil des ports nationaux S.R., c. 187	L'article 35 est abrogé.
Loi nationale sur les transports 1966-67, c. 69	L'alinéa c) de l'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit: «c) «Ministre» désigne le ministre des Transports <u>sauf que, en ce qui concerne les télégraphes ou les téléphones,</u> «Ministre» désigne le ministre des Communications;»
Loi sur la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest S.R., c. 196	Le paragraphe (1) de l'article 23 est modifié par la substitution des mots «Ministre des Approvisionnements et Services» aux mots «contrôleur du Trésor».
Loi sur la sécurité de la vieillesse S.R., c. 200	Le paragraphe (2) de l'article 17 est modifié par l'insertion des mots «du ministère des Approvisionnements et Services» après les mots «ministère des Finances».
Loi sur les brevets S.R., c. 203	L'article 77 est modifié par la substitution des mots «receveur général» aux mots «ministre des Finances».
Loi sur les pensions S.R., c. 207	Le paragraphe (1) de l'article 5, l'article 61, l'article 63, le paragraphe (3) de l'article 64 et le paragraphe (5) de l'article 65 sont modifiés en remplaçant la mention du contrôleur du Trésor par celle du receveur général.
Loi sur la publication des lois S.R., c. 230	1. L'article 2 est modifié en remplaçant la mention du département des impressions et de la papeterie publiques par celle du ministère des Approvisionnements et Services. 2. L'article 14 est modifié en remplaçant les mots «de l'imprimeur de la Reine sur les travaux du département de la papeterie et des impressions publiques» par les mots «du ministère des Approvisionnements et Services».